

treize autres pays afin d'étendre la portée des concessions douanières que nous avons obtenues à Genève en 1947. Le Gouvernement continuera d'agir avec vigueur en vue de l'amointrissement des obstacles douaniers et autres au mouvement des denrées et de l'expansion la plus prompte possible du commerce multilatéral.

En attendant, le Gouvernement cherche à écarter des obstacles particuliers à la continuation de la vente de denrées canadiennes sur nos marchés extérieurs traditionnels et, à cette fin, collabore intimement avec les pays intéressés à la mise en œuvre du Programme de rétablissement européen.

La commission permanente établie par les Gouvernements du Canada et du Royaume-Uni en vue d'étudier le progrès du commerce entre nos deux pays siège à Londres en ce moment.

Dans l'intérêt de notre commerce, tant intérieur qu'extérieur, une mesure sera présentée visant à généraliser et à entourer de sauvegardes suffisantes l'emploi de la marque nationale de commerce "Norme du Canada" sur des marchandises conformes à des normes prescrites, et à exiger un étiquetage convenable pour éviter que le public ne soit induit en erreur.

L'accroissement de nos avoirs en dollars des États-Unis a permis de lever certaines restrictions imposées en novembre 1947. D'autres restrictions disparaîtront à mesure que la situation s'améliorera. Tant que l'état du commerce et des finances restera instable, une certaine mesure de réglementation des changes étrangers sera nécessaire. Vous serez donc priés de proroger encore la Loi sur le contrôle des changes.

Le rapport de la Commission royale sur les prix vous sera présenté dès qu'il aura été soumis au Gouvernement.

Il vous sera demandé d'approuver des dispositions ayant pour objet de maintenir la régie de l'acier et un nombre restreint de régies des prix, y compris celle des loyers des maisons d'habitation.

Vous serez invités à prendre des dispositions législatives autorisant l'État à aider au moyen de prêts les fabricants d'acier de base, afin d'accroître la production.

Le Gouvernement fédéral a informé les gouvernements provinciaux qu'il est prêt à abandonner la régie des loyers dans toute province où l'administration provinciale exprimera le désir d'en assumer la juridiction.

La construction de locaux d'habitation a reçu et continue de recevoir une attention soutenue. Au cours de la dernière année civile, on a construit plus de logements que jamais auparavant.

On vous demandera d'approuver l'établissement d'un ministère de la Reconstruction et de la Mise en valeur qui se chargera des fonctions présentement exercées par le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, y compris la responsabilité ministérielle de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Vous serez aussi saisis d'une mesure tendant à aider l'aménagement d'une route transcontinentale.

Une commission royale a été nommée pour faire enquête et rapport sur toutes les questions de politique économique, de la compétence du Parlement, que posent l'exploitation et l'entretien des moyens de transport nationaux. Joint aux conclusions de l'enquête effectuée par la Commission des transports, le rapport de la Commission royale devrait fournir au Parlement et au Gouvernement le fondement d'une politique bien conçue en matière de transport.

Le Programme de santé nationale que le Gouvernement a lancé l'an dernier reçoit l'appui de toutes les provinces. S'ajoutant aux mesures provinciales en matière de santé, ce programme a

déjà permis, pour le plus grand bien de notre population, d'accroître les aménagements dont dispose le Canada en ce domaine.

Un projet de loi visant à étendre la portée de la loi sur les allocations familiales marquera une autre étape de la politique du Gouvernement qui consiste à établir des normes nationales de sécurité sociale et de bien-être destinées à assurer à tous les Canadiens la plus grande mesure possible de justice sociale.

L'organisation des forces armées dans le sens de l'unification et de la coordination s'est poursuivie à un rythme accéléré. Le recrutement et l'instruction des officiers et hommes de troupe de l'active et de la réserve ont fait des progrès constants, de telle sorte que les armées de mer, de terre et de l'air puissent répondre aux besoins de la défense du Canada à mesure qu'ils se modifient.

On est à réaliser de nouvelles améliorations dans les conditions du service dans les forces armées, et, dès que les résultats des recherches peuvent subir des épreuves satisfaisantes, on leur procure des équipements additionnels. On soumettra à votre examen des modifications aux lois actuelles touchant les forces armées.

D'autres mesures que vous serez appelés à examiner comprendront des projets de loi sur la conservation des forêts, les télécommunications transocéaniques, la régie et la réglementation des pipe-lines interprovinciaux et internationaux, et l'aide à l'industrie canadienne des constructions navales. On soumettra à votre approbation des mesures destinées à modifier la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, et la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

De l'avis de mes Ministres, il y a lieu d'étudier l'activité des organismes du gouvernement fédéral en ce qui concerne la radio, le cinéma, la télévision, l'encouragement des arts et des sciences, les recherches, la conservation de nos archives nationales, une bibliothèque nationale, les musées, les expositions, les rapports, dans ces domaines, avec les organisations internationales, et toute autre initiative visant à enrichir notre vie nationale, à nous faire comprendre la valeur de notre patrimoine national et à faire mieux connaître le Canada à l'étranger. Le Gouvernement entend instituer prochainement, à cette fin, une commission royale.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à prendre les dispositions ordinaires en vue d'assurer les services essentiels.

La prospérité générale qui règne en ce moment se manifeste par un niveau élevé du revenu national, et mes Ministres ne manquent pas d'en tenir compte dans la préparation des propositions budgétaires qui vous seront soumises.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La naissance d'un fils à Leurs Altesses royales la princesse Élisabeth et le duc d'Édimbourg a donné lieu à des réjouissances générales. L'indisposition de Sa Majesté le roi a assombri quelque peu, cependant, les manifestations de joie qui ont marqué la naissance du prince royal. Le peuple canadien prie avec confiance pour la guérison complète du roi.

Depuis la clôture de la dernière session, M. Mackenzie King a abandonné le poste de premier ministre. Tous les Canadiens espèrent, j'en suis sûr, que M. King, libéré de ses plus lourdes responsabilités, continuera encore longtemps à faire profiter le Canada ainsi que tout le monde libre, du dévouement et de la distinction de ses services publics.

Puisse la divine Providence bénir vos déli-  
bérations.